



Maison emprunt parents

Par **Gwendo1990**, le **04/09/2020 à 20:53**

Bonsoir

J'aurais besoin d'aide. Ne pouvant pas faire d'emprunt pour acheter une maison est ce que mes parents peuvent eux faire l'emprunt et que la maison soit a mon nom et que c'est moi qui rembourse l'emprunt à mes parents ?

Est ce que c'est possible ? Va telle passer en maison secondaire ? Rentrer dans la successions ?

Merci par avance.

Par **P.M.**, le **04/09/2020 à 20:57**

Bonjour,

Il serait étonnant que la banque ou l'organisme de crédit accepte d'accorder un crédit immobilier sur un bien qui ne serait pas au nom de l'emprunteur

Par **Visiteur**, le **04/09/2020 à 21:05**

Bonjour

Une banque prêtera si vos parents ont les revenus suffisants pour assumer la charge du prêt. En revanche, la maison sera à leur nom, pour les échéances, vous pourrez leur rembourser sous forme de loyer, fiscalisable malheureusement, mais ils pourront déduire les intérêts et assurances de leurs revenus imposables.

Il pourront plus tard vous faire donation de ce bien.

Il est aussi possible de se porter caution auprès de la banque pour bien emprunt à votre nom...

Ils s'engagent alors à rembourser le prêt dans le cas vous n'y arriveriez plus.

Ce n'est pas le système privilégié par les banques, mais elles acceptent généralement si les parents sont des clients sérieux et de longue date et que l'enfant souscrit son prêt auprès au

sein du même établissement.

Par **Tisuisse**, le **05/09/2020 à 09:32**

Bonjour,

Quelque soit la situation trouvée, la propriété est une chose, le financement de cette propriété en est une autre et ces 2 situations peuvent être très séparées.

Ainsi, rien n'interdit aux parents d'acheter ce bien au nom de leur fille et de financer eux-même ce bien. Ainsi la maison sera au nom de Gwendo et ce sont les parents qui auront souscrit l'emprunt. Le remboursement aux parents de cet emprunt sera une affaire interne qui n'impactera pas l'achat.

Le mieux est donc que parents et enfant en discutent avec le conseiller bancaire et avec le notaire pour trouver, ensemble, une solution acceptable par tous.

Par **youris**, le **05/09/2020 à 10:15**

tisuisse,

comme cela a déjà été indiqué, je doute qu'un organisme de crédit accepte d'accorder un prêt à une personne qui ne sera pas propriétaire du bien immobilier, puisque ce bien constitue très souvent la garantie du prêt.

salutations

Par **Gwendo1990**, le **05/09/2020 à 15:50**

En effet je ne peux faire d'emprunt n'ayant pas de CDI . C'est pour cela que je demande votre aide . Mes parents feraient l'emprunt en leur nom . Moi je leur verserais le montant du remboursement par mois . Mais après est-il possible de mettre la maison en mon nom ?

Sachant que eux ont une maison.

Je ne veux pas que ça leur pose de soucis niveau résidence principale ou secondaire ou alors que cela rentre dans les droits ou autre . Je ne suis pas comme unique . Mon frère et ma sœur sont au courant.

Je voudrais faire ça bien dans les lois et surtout si c'est possible.

Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **05/09/2020 à 16:13**

Vous avez déjà eu des réponses comme quoi un organisme de crédit ou une banque

n'accordera sans doute pas un crédit immobilier sans que ce soit le propriétaire du bien qui le souscrive...

Par **Visiteur**, le **05/09/2020** à **22:16**

Merci pour ces précisions.

Comme déjà dit, si vos parents parviennent à emprunter, ils pourront vous faire donation de la maison, mais seulement après levée de la garantie hypothécaire si la banque en exige une.